

### **Définition de fonction**

Le (la) responsable d'équipe gère, sous la supervision du coordinateur, la responsabilité de l'encadrement et de l'accompagnement d'une équipe de huit volontaires sur le terrain :

- Il -elle assure l'encadrement et le suivi du groupe de volontaires sur le terrain à travers les différentes facettes du projet. Par sa participation active, il-elle est un « modèle » pour le groupe et suscite ainsi l'intérêt pour les différentes actions.
- Il-elle est également le garant du cadre Solidarité, non seulement d'un point de vue pratique (répartition des tâches, respect des horaires et du règlement, etc.), mais aussi du point de vue philosophique (logique du volontariat et de l'année citoyenne) et travaille en collaboration sur ce point avec le coordinateur.
- Il-elle gère son équipe et lui offre un encadrement structurant et soutenant (dynamique de groupe positive, gestion de conflits, respect de la parole de chacun, organisation pratique, etc) il-elle est soutenu(e) par le gestionnaire programme.
- En plus de l'accompagnement sur les chantiers, il-elle est également présent et participe aux différentes formations ; il-elle collabore avec les différents intervenants extérieurs dans le cadre des formations et se positionne comme co-animateur.
- Il-elle assure et organise le travail d'évaluation individuelle et collective tant des chantiers que des formations. Il est soutenu par l'équipe éducative.
- Il-elle participe à la prospection et à l'organisation des chantiers en collaboration avec le gestionnaire programme, il-elle participe également à la mise en place du programme éducatif et de maturation personnelle.
- Enfin, il-elle assure le relais d'information entre le terrain et l'équipe éducative et rapporte son expérience lors des réunions d'équipe.

### **Les collaborations principales**

Le responsable d'équipe collabore étroitement avec le coordinateur pour élaborer et mettre en place les différentes activités qui composent le calendrier Solidarité. Le suivi personnel de chaque jeunes se fait avec le travailleur chargé de l'accompagnement individuel.

### **La répartition horaire**

- ✓ Encadrement des équipes: 28h00.
- ✓ Organisation: 10h00.

### **Aptitudes personnelles**

#### Critères liés au cadre de travail général

- Connaissance des secteur Jeunesse, Aide à la jeunesse ; objectifs, philosophie et mise en application dans le travail avec les jeunes et compréhension du projet.
- Expérience de travail social avec des grands adolescents ou jeunes adultes.
- Connaissance du réseau social, capacité de se situer au sein de ce réseau dans le travail en partenariat et la mise en œuvre de projet.

#### Critères liés a la fonction

- Capacités d'accompagnement du public cible (individuel et collectif)
- Capacités et qualités relationnelles basées sur le respect de la personne en lien avec les finalités sociales.
- Capacités de médiation et de négociation, de prise de distance.
- Maturité suffisante pour faire face au groupe (leader, meneur)

- Connaissance et capacité technique pour des travaux manuels de base.
- Avoir une bonne capacité de rédaction, maîtriser Windows.

#### Critères liés à l'engagement vis à vis de l'institution

- Ponctualité, capacité de gestion du temps (souplesse, disponibilité), respecter ses engagements, gestion de ses absences, autonomie et initiative.
- Capacité de s'intégrer dans une équipe, de s'impliquer activement dans une approche collective, par la participation aux réunions et aux différents aspects de gestion du projet.
- Capacités de compréhension et de représentation du projet pédagogique.

#### Critères liés à la réflexion pédagogique

- Capacités de se remettre en question par rapport à ses interventions.
- Intérêt pour le travail social et la formation continue.
- Capacités de partage de ses compétences personnelles en matière de travail social et éducatif.

#### **Qualification- expériences professionnelles**

- Educateur A1
- Expérience de terrain avec un public jeune adulte : Jeunesse, Aide à la Jeunesse, ISP, Intégration Sociale.
- Engagement ou expérience citoyenne (volontariat en Belgique ou à l'étranger )

#### **Conditions**

- Horaire convenu du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 17h00
- Horaire variable dans le cadre d'activités extraordinaires (soirée et week-end)
- Prestations en résidentiel en début et fin d'année citoyenne.
- Barèmes d'application CP 329.2 échelon 4.1